

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 15 septembre 2022* à 20h00

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage : 8 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mr MÉMETEAU Julien donne pouvoir à Mr BELTRAN Raphaël

Monsieur GAUTIER Patrick a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2022

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour (avec suppression dans les informations diverses de « la vente est encore en cours »)

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-CHER-CONTROIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune disposait d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val-de-Cher Controis d'un montant de 47 474 € à utiliser pour les années 2020-2022. L'année passée nous avons demandé 17 000 € pour la toiture de la Bibliothèque, il nous reste donc la sommes de 30 474 € à demander cette année.

Il est proposé de demander des fonds de concours pour les projets suivants :

- Achat d'une tondeuse pour 1 400 €
- Achat d'une estrade pour les salles multi-activités pour 4 553 €
- Extension de l'éclairage public pour 4 880 €
- Achat de matériel informatique pour 810 €
- Acquisition d'une maison pour 18 831 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val-de-Cher Controis pour les projets suivants :

- Achat d'une tondeuse pour 1 400 €
- Achat d'une estrade pour les salles multi-activités pour 4 553 €
- Extension de l'éclairage public pour 4 880 €
- Achat de matériel informatique pour 810 €
- Acquisition d'une maison pour 18 831 €

VENTE EPAREUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une offre pour la vente de l'épareuse. Nous avons eu plusieurs visites, mais une seule offre a été formulée à 550 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de vendre l'épareuse à Mr FERRY Jacques pour la somme de 550 €.

DECISION MODIFICATIVE POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON SITUÉE 5 RUE DE FOUGERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de décision modificative au budget commune 2022 concernant l'acquisition de la maison située 5 rue de Fougères pour un montant estimatif de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité la décision modificative suivante, d'un montant de 50 000 € pour l'acquisition de la maison située au 5 rue de Fougères :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section investissement		22 508,00 €		
D678 : Autres charges exceptionnelles	12 563,00 €			
R6419 : Remb sur rémunération personnel				5 043,00 €
R752 : Revenus des immeubles				2 223,00 €
R70311 : concessions cimetières				344,00 €
R744 : fctva				384,00 €
R74718 : Participation état autres				649,00 €
R7788 : autres attributions et participation				1 302,00 €
Total	12 563,00 €	22 508,00 €		9 945,00 €
TOTAL SECTION		9 945,00 €		9 945,00 €
INVESTISSEMENT				
D2138: autres constructions		50 000,00 €		
R13251 : sub° du GPF de rattachement				25 594,00 €
R10226 : taxe d'aménagement				1 898,00 €
R021 : virement de la section fonct				22 508,00 €
Total		50 000,00 €		50 000,00 €

PLAGES HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'augmentation du coût de l'énergie, Monsieur le Maire propose de réduire les plages horaires de l'éclairage public.

Actuellement les horaires sont pour le matin de 6h jusqu'au lever du jour et pour le soir de la tombée de la nuit à 23h.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de modifier les plages horaires comme suit :

Pour la semaine :

- le matin pas de changement de 6h au lever du jour
- le soir de la tombée de la nuit à 21h

Pour le week-end :

- le matin de 7h30 au lever du jour
- le soir de la tombée de la nuit à 21h

Il est également évoqué de réfléchir pour les décorations de Noël pour cette année, et afin de limiter les déperditions de chaleur la fermeture des volets des bâtiments public la nuit pour cet hiver.

ADHESION AU SERVICE INSTRUCTEUR MUTUALISE DES ACTES D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention passée avec la communauté de communes en 2019 pour le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à échéance au 31 décembre 2022. Il est proposé de renouveler celle-ci pour 3 ans, de 2023 à 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de notre commune au service instructeur mutualisé des actes et des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes Val-de-Cher-Controis à compter du 1^{er} janvier 2023, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal :

- la rentrée scolaire s'est bien passée avec un effectif de 102 élèves (28 PS, 20 GS-CP, 25 CE1-CE2, 29 CM1-CM2)
- Mme CHARLUTEAU Kathia a repris son poste à la cantine à temps partiel thérapeutique à 50%, avec des horaires de travail de 8h à 13h30, et Mme GILLARD Sandrine est maintenu aux mêmes conditions que l'année passée à la cantine
- Mme HANRION Amandine a été recrutée en contrat pour le ménage de l'école, de la Mairie, de la Bibliothèque, des salles multi-activités et pour la surveillance des enfants le midi dans la cour de l'école
- Mme BOISTARD Océane a réintégré la garderie.
- Des projets sont en étude pour la cour de l'école et les marelles ont été repeintes

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande si une augmentation du prix de la cantine est prévue, au vu de l'augmentation des coûts. Non pas envisagé pour le moment.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal :

- la saison de pêche à l'étang se clôturera le 25 septembre 2022
- un nouveau point d'eau a été installé au cimetière à la place de la fontaine
- le mât pour la surveillance vidéo des containers au cimetière a été déplacé
- le département a effectué le contrôle des ponts de la Bièvre

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande si les plots bois Rue des Moulins à vent vont être remis, vu que ceux Rue du Mesneuil ont été installés. Oui c'est en cours.

Monsieur BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal :

- le 26 septembre prochain, une réunion du comité consultatif fêtes et cérémonies est prévue à 19h au foyer communal pour l'organisation des festivités 2023
- le SMIEEOM organise le 8 octobre 2022 de 13h30 à 17h un « repair café » dans l'ancienne classe rue de fougères et la salle des associations avec l'aide d'associations pour la réparation gratuite de vélo et petits électroménager.

Madame MARIE Agnès, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal son avis par rapport au colis et repas de fin d'année pour les aînés de la commune.

- Pour le repas il est proposé de reprendre le Bouchon de Sassay par correction vu que l'année passée nous avons été obligé d'annuler le repas au vu des circonstances sanitaires. Le Conseil Municipal est d'accord pour solliciter de nouveau cette année le Bouchon de Sassay pour l'organisation du repas des aînés
- Est-ce que comme l'année dernière, les colis contiendraient des produits locaux avec un ballotin de chocolats en plus, ou prenons-nous les colis à Super-U, les coûts étant différents. Il est décidé de reprendre comme l'année passée des produits locaux avec un ballotin de chocolats à la place des gâteaux.

Madame AUDIANNE Marie-Claude, Conseillère Municipale :

- Rapporte au Conseil Municipal l'interrogation de Mr LEBERT de ne pas avoir fait parti de la liste des personnes pour le repas de l'année passée. Il est rappelé que seules les personnes ayant leur habitation principale sont bénéficiaires des repas et colis de fin d'année car ceux qui ont des terres ou une maison secondaire sur la commune bénéficient déjà d'un colis dans leur lieu d'habitation principale.
- Propose de demander à la communauté de Communes la possibilité de donner une aide pour l'achat d'un vélo électrique comme cela se fait ailleurs
- Informe que Mr METIVER Gilbert a eu 100 ans le 9 septembre dernier. Il lui sera apporté un cadeau et un article avec Photo sera publié avec son accord dans le prochain bulletin municipal et dans la NR.

Monsieur DE WEDUWE Willy, Conseiller Municipal demande s'il est prévu prochainement le fauchage du champ de chardons. Le fauchage des parcelles et routes sont en cours, il y a actuellement des problèmes de matériel. Ce sera fait dès la réparation de celui-ci.

La séance est levée à 21h25

Le Maire,
P. TORSET.